

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article960>



Election du bureau départemental (S2 71)

Liste ouverte Ecole Emancipée

- SNES académique de Dijon - Départements - Saône-et-Loire - Fonctionnement du SNES de Saône-et-Loire (S2) -



Publication date: mercredi 11 mai 2005

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Loi Fillon, salaires, emplois :

ne pas jeter l'éponge !

Privatisations, démantèlement du code du travail, baisse du pouvoir d'achat, casse du service public et du statut de fonctionnaire : l'offensive libérale menée par le gouvernement Raffarin au service des marchés s'approfondit en dépit d'une opposition à chaque fois réaffirmée par les salariés, dans les urnes et dans la rue. Les confédérations tergiversent et semblent se satisfaire d'une démonstration de force sans lendemain. Elles ont montré notamment une relative satisfaction à l'annonce de l'ouverture de négociations par le ministre de la fonction publique, négociations qui ont abouti aux maigres résultats que l'on sait. Après la grève interprofessionnelle réussie du 10 mars le SNES doit, avec la FSU, refaire de véritables propositions d'actions unitaires.

Pour en finir avec la précarité

En dépit des divers plans de résorption de la précarité que le SNES et la FSU ont cautionné, la situation continue de se dégrader. Il est même question d'institutionnaliser un nouveau « statut » de précaires (des CDD de 3 ans). Demander une garantie de réemploi pour les précaires en attendant qu'ils décrochent un concours ne suffit pas, et ne résout pas la galère et la peur du chômage pour des milliers de collègues. A situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle : il faut exiger la titularisation de tous, accompagnée d'un véritable droit à la formation.

Une autre école est possible

La loi Fillon entend soumettre l'école aux besoins à court terme du patronat et sacrifier le droit à l'éducation de ceux qui seront amenés à occuper des emplois nécessitant peu ou pas de qualifications. Derrière le discours sur le mérite et les talents, il s'agit d'accentuer le tri social au collège. Ce sont, bien sûr, les enfants de « la France d'en bas » qui en feront les frais, et le secteur marchand qui augmentera ses profits en vendant les services éducatifs que le service public n'assumera plus. Face à cette régression inacceptable, nous devons opposer un projet ambitieux, pour une autre école, démocratique, qui s'oppose à la reproduction des inégalités sociales, qui propose une formation réellement commune au moins jusqu'à la fin du collège, qui ne se satisfasse pas de la hiérarchie sociale des trois voies de formation, et enfin qui se donne véritablement les moyens matériels de ses objectifs.

Laïcité du service public

Le centenaire de la loi de séparation des églises et de l'état sera l'occasion de rappeler les manquements à la loi laïque qui perdurent dans notre système éducatif : statut particulier d'Alsace-Moselle, financement de l'enseignement privé sous contrat. Ce sera l'occasion de rappeler l'exigence de nationalisation de l'enseignement privé. La présence d'aumôneries dans les établissements scolaires publics et les politiques régionales de financement de l'enseignement privé par le biais de la décentralisation sont aussi des entorses graves à la laïcité.

Traité constitutionnel européen : par cohérence revendicative, pour nous c'est NON !

Le congrès académique a refusé d'appeler à voter contre un projet constitutionnel antidémocratique qui menace de graver dans le marbre les politiques libérales que nous combattons au quotidien. Nous ne pouvons d'un côté lutter contre une politique largement inspirée par l'Europe libérale comme les lois Fillon et de l'autre laisser se mettre en place au niveau européen ce que nous combattons au niveau national.

Nous appelons donc tous les adhérents à se mobiliser pour la victoire du NON.

Pour une autre conception du syndicalisme, pour un syndicalisme de transformation sociale, votez pour la liste Ecole Emancipée.

CASSIER Geneviève	Lycée Hilaire-de-Chardonnet, Chalon-sur-Saône
DELABRE Bernard	TZR zone de Chalon-sur-Saône
DUBOIS Marie-Christine	Lycée Henri-Parriat, Montceau-les-Mines
BOUDIER René	Lycée Mathias, Chalon-sur-Saône
MAGNIEN Jean-François	Lycée René-Cassin, Mâcon
VUILLAUME François	Lycée Mathias, Chalon-sur-Saône
COTHENET Gérard	Collège de St-Germain-du-Bois
COLIN-CORDIER Marie-Claude	Lycée Nicéphore-Niépce, Chalon-sur-Saône
GOLA Philippe	Collège Le Petit-Prétant, Givry